

## **QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE**

⇒ Monsieur MAREAU : Suite à la pétition qui circule dans les commerces pour que la Maison de santé soit sur le site de l'ex école Gambetta, il y a pour commencer quelques inexactitudes. Il est écrit que c'est le site Gambetta qui avait été retenu après avoir été adopté à l'unanimité. Mais par qui ? Où ? Quand ? Comment ? Certainement pas par le Conseil Municipal de Sablé. De quoi parle-t-on ? Il s'agit d'un bâtiment, d'une Maison de santé pluridisciplinaire. Sur ce point, nous avons tous conscience de l'urgence et du besoin.

Les auteurs de cette pétition écrivent qu'ils ne comprennent pas le rejet de l'installation de cette Maison de santé sur le site de Gambetta. Il est dommage que je n'aie pas été invité à voir ces docteurs afin de leur expliquer mon point de vue.

Je rappelle que la parcelle où se situe l'ex école Gambetta fait 6 700 m<sup>2</sup>. Le bâtiment historique, de plus de 200 ans, ainsi que les dépendances, font 1 400 m<sup>2</sup>. Sa façade et les bâtiments de la rue Gambetta font 1 400 m<sup>2</sup>. La cour de récréation et son ensemble fait 1 100 m<sup>2</sup>. Ce qui nous fait 3 900 m<sup>2</sup> que nous déduisons de la parcelle municipale. Il nous reste 2 800 m<sup>2</sup>. Pour une Maison de santé de 3 000 m<sup>2</sup> l'extension sera très difficile. Les parties externes seront collées à l'ex bâtiment. Tout ceci ne donnera pas un bel ensemble et dénaturera l'ex école Gambetta qui pourrait faire un très beau lieu culturel. D'où l'importance, dans ce projet, de chiffrer et de montrer des plans.

Nous ne parlerons pas, bien sûr, de l'accès des services de santé ainsi que des besoins de parking. Il est possible d'arriver jusqu'au chiffre de 9 000 m<sup>2</sup> si nous détruisons un des bâtiments de Sarthe Habitat comme cela est prévu, que si nous englobons tous les jardins communaux que nous possédons à côté, mais alors cela fait beaucoup de destructions.

Je le rappelle : ne pas toucher à l'ex école Gambetta, cela était une promesse de campagne de notre liste, mais aussi de la liste arrivée en tête aux municipales de l'année dernière. Je rappelle que suite à ma question orale du Conseil Municipal du 12 avril 2020 aucun plan, aucune information n'a pu être communicable sous le secret industriel. Sur quoi se basent-ils ? Sur quels documents ? Est-il possible de pouvoir discuter d'un projet sans aucun document ?

**Dans ma question**, je demandais à connaître les sommes publiques dépensées pour cet appel à projet des quatre cabinets qui ont travaillé dessus. Ceci ne tient pas du secret industriel, mais des dépenses publiques. Je vous le redemande donc, et cela ne vous empêche pas non plus de nous décrire sur quelle emprise de terrain municipal cela concernait. J'ai, ces derniers mois, déjà proposé de faire un Grenelle de la santé, une commission extra-municipale intercommunautaire, qui m'a été refusé.

J'aimerais rappeler que le patrimoine sabolien est l'héritage que nous léguerons aux générations futures, et que l'ex école Gambetta en fait grandement partie à de nombreux égards.

J'ai rencontré ces derniers jours des habitants qui ont signé cette pétition sans avoir tous les éléments pour pouvoir comprendre la situation. Cela est bien dommage. Mardi dernier, vous avez assisté au rendu du rapport qui concerne la Maison de santé du cabinet NovaScopia. Pourrions-nous avoir une copie de cette étude ? Pourquoi les élus de l'opposition n'ont-ils pas été conviés alors même que ce projet est dans notre ville et peut-être sur un terrain municipal ?

Je suis ce dossier depuis des années, mais je ne suis toujours pas invité à ce type de réunion.

**Une deuxième question**, plus courte : j'ai été étonné de découvrir une fois de plus dans la presse un projet dont nous n'avons jamais été mis au courant. Par Monsieur LEGAY, adjoint, nous avons appris

qu'il s'agissait de mettre les voies du centre-ville à sens unique. À quel moment un tel projet va nous être soumis, à nous, les élus ? Allons-nous être mis devant le fait accompli ?

Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais vous répondre, Monsieur MAREAU. Je vais commencer par **la dernière question** que vous venez de poser. Je vous remercie de la poser, d'ailleurs. Il me semble pertinent d'informer les Saboliens sur la justesse de la situation. Comme vous le savez, le déploiement d'un plan vélo sécurisé est un de nos engagements. Cette action permettra de développer de façon considérable l'usage des mobilités douces et, dans ce cadre, nous serons peut-être – je dis bien peut-être – amenés à réfléchir à des aménagements du plan de circulation actuel, mais cette question n'est absolument pas un sujet imminent. Si tel devait être le cas, cette réflexion, de toute manière, sera menée en concertation avec l'ensemble des élus et fera large débat avec les Saboliens, parce qu'ils sont concernés, et les professionnels du commerce et les professionnels de la route notamment. Il y a des auto-écoles qui nous ont aussi fait remonter des choses.

À ce jour, malgré ce que l'on peut lire ou entendre, il n'est pas possible d'avancer quelques projections que ce soit en la matière, et il n'est nullement question pour moi de me lancer dans des appréciations hasardeuses.

**En ce qui concerne la Maison de santé**, le projet de santé, nous allons le réaffirmer s'il en est besoin, mais il s'agit d'un sujet de la plus haute importance pour le territoire. Je le dis quand même, parce qu'on a l'impression que nous ne sommes pas concernés. Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre afin d'accompagner la pérennisation et le développement de l'offre de soins à laquelle les habitants ont droit, et ce sans plus attendre.

Nous allons faire un peu d'historique. Ce dossier a été initié il y a sept ans, avec le contrat local de santé. Nous pouvons juger l'inactivité qu'il y a eu avant, mais qui nous contraint aujourd'hui à devoir résoudre en urgence des dossiers qui, finalement, aujourd'hui, ne devraient plus poser de problèmes. Il est légitime de s'interroger quand nous pouvons constater que les territoires voisins ont pu concrétiser des projets il y a bien longtemps. Je prends Mayenne. Je prends Château-Gontier. Je prends La Flèche. On fait souvent référence à La Flèche, c'est très bien, alors que celui du territoire sabolien est au point mort.

L'ensemble des éléments constitutifs de l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 25 mars 2020. C'est pourtant un dossier qui remonte à 7 ans. L'appel à projet a été lancé le 25 mars 2020. Les documents que je réclame, pour savoir s'il y en avait – et je remercie très sincèrement les services d'avoir cherché – pour que nous les ayons enfin entre les mains, nous les avons eus mercredi dernier. Ils avaient bien été conservés par l'ancien directeur général des services, qui suivait ce dossier personnellement. J'ai envie de dire *très personnellement*.

Alors, je peux regretter ce temps perdu, d'autant que j'apprends dans la presse que Monsieur JOULAUD est dépositaire de l'intégralité du dossier sur une clé USB. Cela m'a donc un peu surpris aussi. Je me permets d'ailleurs de condamner, parce que cela est contraire à la déontologie s'agissant d'un dossier municipal lié à l'exercice exécutif d'un mandat électoral composé de documents qui, par leur nature, ne peuvent pas être communiqués et sont promis à la propriété intellectuelle de leur concepteur. C'est une règle. J'ajoute que cela émane quand même d'un ancien parlementaire européen qui a soutenu le projet de loi sur le droit à la propriété intellectuelle.

Ces éléments nous auraient permis de comprendre beaucoup plus vite sur quelles bases précises les professionnels de santé s'appuient pour mener leur réflexion, car il apparaît que les documents en question ont été largement partagés avec ces derniers... mais pas avec nous. Bon, c'est comme ça. Mais

je ne tiens pas à m'attarder plus longtemps sur ces manœuvres de gesticulation de coulisses. Il faut que nous avancions.

Comme vous, l'équipe de la majorité est très attachée au caractère patrimonial et historique de l'ancienne école Gambetta, même si certains sont dépassés par cela. Nous, nous y tenons. Nous sommes opposés à la démolition du bâtiment principal, de cette partie d'histoire de notre ville.

Je rappelle également que le site n'est pas disponible immédiatement. Ce n'est pas une question de ne pas le faire à cet endroit-là. C'est qu'aujourd'hui tout le monde dit qu'il faut que cela aille vite. Aujourd'hui, ce site est occupé. Il est occupé par un conservatoire intercommunal, plus d'une quarantaine de professeurs, plus de 900 élèves. Nous n'allons pas les mettre à la porte tout de suite. Lorsque l'on nous dit que c'est urgent, nous, nous avons juste voulu travailler vite en nous disant que puisque ce site est occupé, essayons d'en trouver un qui soit disponible de suite. Tout simplement, mais quand on ne veut pas comprendre... on ne veut pas comprendre.

De plus, les éléments du dossier maintenant en notre possession exposent que le projet de Maison de santé, fruit de quelques vues de l'esprit, est sans association des professionnels de santé au début (quand même), sur une surface utile, selon les projets, comprise entre 1 100 et 1 400 m<sup>2</sup>, mais sans possibilité d'évolution sur le site, et sans les 80 places de parking aujourd'hui demandées et nécessaires au projet qui ont pu être demandées grâce – et cela, nous pouvons en revanche nous en féliciter – à NovaScopia. Nous sommes à présent bien loin des besoins définis.

Vous évoquez également la rencontre du mardi 22 juin réunissant les membres du Copil, les élus saboliens, communautaires, et les professionnels de santé. Je pense qu'il convient de rappeler que ce Copil a été initié et constitué par le président la CDC puisque la compétence a été transférée à la Communauté de communes en date du 14 décembre 2012 pour l'élaboration, la signature, la mise en œuvre du contrat local de santé. Ensuite, en 2017, une mise à jour des statuts due à la loi NOTRe mentionne que la Communauté de communes est compétente en matière d'étude, de construction, de création d'immeuble nouveau et d'entretien pour les bâtiments existants, sous réserve que les bâtiments aient été transférés par procès-verbal à la Communauté de communes en ce qui concerne la santé.

Il a donc toute légitimité en la matière, et je ne peux que vous inviter à prendre son attache pour lui faire part de vos suggestions. L'objet de cette réunion était effectivement de rendre compte de l'étude du cabinet NovaScopia qui a permis, d'une part, de définir avec les professionnels de santé, un préprogramme de construction et, d'autre part, d'analyser la faisabilité sur quatre sites envisageables, dont deux ont été partagés au préalable avec les médecins présents lors d'une visite que j'ai conduite pour la construction d'une maison de santé. Un site en particulier fait très nettement apparaître qu'il dispose de tous les atouts afin d'y établir une maison de santé pluridisciplinaire. C'est le site de la gare Sud. Disponibilité immédiate du site, disponibilité foncière de 6 000 m<sup>2</sup> permettant d'envisager des aménagements paysagers de qualité, et surtout un agrandissement si nécessaire du bâti, proximité avec la gare et les services de transports publics tout en restant dans le périmètre de Cœur de Ville – et cela, nous y tenons –, visibilité du site avec un espace urbain en reconversion, réalisation d'un échange multimodal, projet de *La Virgule*, poursuite avec la restructuration du boulevard de la Gare, opération n'entraînant pas de surcoût pour démolition ou rénovation et permettant la réalisation d'économies en matière d'utilisation de parkings existants.

Malheureusement, pour des raisons qui échappent à tout fondement, et bien que l'on nous dise depuis 9 mois que cela est urgent, la proposition n'a pas été retenue par les professionnels qui demeurent persuadés que le site Gambetta est le seul à présenter un intérêt.

Je le déplore sincèrement, d'autant que j'aurais proposé au Conseil Municipal d'offrir le terrain de la gare Sud pour voir aboutir ce projet rapidement, et malgré le fait que la Ville n'a aucune obligation en termes de compétence. Il semble en effet plus pertinent d'avoir un positionnement constructif, et que la Ville apporte une digne contribution à l'offre de soins nécessaire sur notre territoire.

Il est malgré tout essentiel d'avancer sur ce sujet. C'est en ce sens qu'avec Daniel CHEVALIER nous allons faire mener une nouvelle étude visant à comparer clairement le site de la gare Sud et de Gambetta, tenant compte de la contrainte qu'il n'est pas envisageable de détruire le bâtiment principal. Je parle bien du bâtiment principal.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. Je peux vous transmettre ce qu'a fait NovaScopia, il n'y a aucun problème. Je vais vous le transmettre, et je reviendrai vers vous pour vous transmettre les informations qui suivront.

Mesdames, messieurs, je vous remercie. La séance est levée et nous nous retrouverons fin septembre.